



SC-16/CONF.228/12
Paris, le 12 mars 2016
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) Vingt-huitième session

Lima, Pérou
18-19 mars 2016

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

DÉCLARATION DE LIMA SUR LE PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHÈRE DE L'UNESCO (MAB) ET SON RÉSEAU MONDIAL DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE (RMRB)

1. Nous, représentants des États membres de l'UNESCO, des réserves de biosphère et des institutions des secteurs public et privé et organisations de la société civile partenaires, réunis à l'occasion du quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère tenu du 14 au 17 mars 2016 à Lima (Pérou),
2. *Adressant* tout d'abord nos sincères remerciements au Gouvernement du Pérou et à son Ministère de l'environnement, ainsi qu'au Service national des aires naturelles protégées (SERNANP), à la municipalité de Lima et, à travers eux, au peuple péruvien pour le soutien extraordinaire apporté à l'UNESCO et à son Programme sur l'Homme et la biosphère en organisant le quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère à Lima (Pérou) en vue de l'approbation du nouveau Plan d'action de Lima pour le MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère pour 2016-2025, et *reconnaissants* également pour l'hospitalité accordée par nos hôtes à tous les participants au Congrès,
3. *Nous félicitant* que, pour la première fois dans l'histoire du Programme MAB, le Congrès mondial des réserves de biosphère ait eu lieu dans la région Amérique latine, ce qui témoigne clairement du caractère universel du Programme et de son RMRB, ainsi que de la nouvelle dynamique de la mise en œuvre de la vision et la mission du Programme MAB – à cet égard, il convient de rendre un hommage particulier au Pérou pour les efforts extraordinaires déployés afin de promouvoir la coopération internationale et le consensus dans les accords multipartites relatifs au développement durable, et ce lors du présent Congrès, mais aussi avec l'organisation réussie de la 20^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima en 2014,

4. Soulignant que le quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère s'est tenu à un moment important et opportun, faisant suite à l'organisation réussie de la 20^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima en 2014, laquelle a ouvert la voie à la conclusion de l'Accord de Paris sur le changement climatique lors de la 21^e Conférence des Parties à Paris, en décembre 2015, soit peu après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en septembre 2015, et, au sein de l'UNESCO, l'approbation par la Conférence générale, à sa 38^e session en novembre 2015, de la Stratégie du MAB pour 2015-2025 telle qu'adoptée par le CIC-MAB à sa 27^e session, en juin 2015. Ces nouveaux accords internationaux fournissent un cadre complet et actualisé pour la promotion de la coopération internationale en faveur du développement durable, ainsi que de la coopération pour la réalisation des cibles des activités du MAB et du RMRB pour les dix prochaines années,
5. Nous félicitant de la tenue du quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère, qui a facilité la finalisation du Plan d'action de Lima et le dialogue grâce à l'organisation d'une vingtaine d'ateliers régionaux, thématiques et transversaux et de 13 manifestations parallèles, lesquels ont constitué une source considérable de pensées, expériences, initiatives et bonnes pratiques nouvelles, et permis d'identifier des besoins et des possibilités de coopération future, comme énoncé dans les recommandations claires formulées à l'intention du cercle plus large de parties prenantes au Programme MAB et à son RMRB,
6. Rappelant la mission fondamentale du Programme MAB, qui est de trouver un équilibre entre, d'une part, la responsabilité de l'être humain de préserver la nature et d'en conserver la biodiversité et, d'autre part, la nécessaire utilisation des ressources naturelles pour améliorer le bien-être social et économique des populations humaines, mission établie par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 16^e session en 1970, lors de laquelle le MAB a été lancé en tant que programme intergouvernemental et interdisciplinaire à long terme de recherche, de formation, de surveillance, d'éducation et de projets pilotes,
7. Rappelant également que le développement des réserves de biosphère dans le cadre du Programme MAB, entamé en 1976, a traversé quatre décennies d'évolution pendant lesquelles il a bénéficié de l'appui des États membres de l'UNESCO, à travers la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence de Minsk (1983), de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (1995), du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013), de la Conférence internationale du MAB « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique » et sa Déclaration de Dresde (2011) et de projets de coopération à l'échelon national, local et régional dans la plupart des États membres de l'UNESCO, créant ainsi une dynamique importante en faveur du développement durable à tous les niveaux et contribuant à l'action menée à l'échelle mondiale, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et que la Stratégie du MAB pour 2015-2025 et le Plan d'action de Lima viendront renforcer davantage ce processus,
8. Rappelant en outre la résolution « Stratégie du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) pour la période 2015-2025 » (38 C/19, n° 19 dans le Programme et budget) adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 38^e session, qui fixe l'orientation du Programme et du développement des réserves de biosphère pour les dix prochaines années,
9. Notant les efforts déployés par la communauté du MAB depuis 2013 pour garantir la qualité et la fonctionnalité de son RMRB par la mise en œuvre d'une stratégie de sortie, dans le but d'améliorer de façon significative la qualité du RMRB et d'obtenir le renouvellement de l'engagement des États membres de l'UNESCO à l'égard du Programme MAB et de son RMRB,
10. Convaincus qu'il faut renforcer davantage le soutien en faveur des contributions du MAB et de son RMRB, conformément à la Stratégie du MAB pour 2015-2025, en vue d'appuyer le

développement durable dans le cadre des *objectifs de développement durable* (ODD) définis dans le Programme à l'horizon 2030, en tirant parti de la capacité des réserves de biosphère à contribuer à la mise en œuvre des ODD, notamment l'ODD 13, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », et l'ODD 15, « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité », et en reconnaissant les liens entre, d'une part, la Stratégie et le Plan d'action de Lima et, d'autre part, les cibles d'autres objectifs,

11. *Notant* avec fierté que le RMRB comprend actuellement plus de 600 sites d'importance mondiale pour la diversité biologique et la diversité culturelle, qui représentent presque tous les principaux types d'écosystèmes de la planète,

12. *Rappelant* que la vision du MAB est « celle d'un monde dans lequel les individus ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec notre planète, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère »,

13. *Rappelant également* que la mission du MAB pour la période 2015-2025 consiste à développer et renforcer des modèles de développement durable dans le cadre du RMRB ; à partager les expériences et les enseignements tirés en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale ; à soutenir l'évaluation et la gestion de grande qualité, les stratégies et les politiques de développement durable et de planification, ainsi que des institutions responsables et résilientes ; et à aider les États membres et les parties prenantes à atteindre au plus vite les ODD grâce à l'expérience tirée du RMRB, notamment en étudiant, en promouvant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies, une éducation, de nouveaux modes de vie et des innovations pour une utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets,

14. *Soulignant* que l'esprit général du Congrès est d'appeler à agir, conformément au Plan d'action de Lima, à explorer énergiquement des solutions novatrices aux problèmes persistants et aux défis qui émergent sur tous les fronts, à mettre à profit les réalisations obtenues et les enseignements tirés, et à instaurer de nouvelles pratiques au sein du MAB et de son RMRB à l'aide d'innovations, d'idées, de concepts, d'instruments, de méthodologies, d'outils et d'indicateurs nouveaux et de modèles de bonnes pratiques, ainsi qu'en favorisant un mouvement d'envergure mondiale pour la durabilité mené par l'UNESCO-MAB,

15. *Indiquant* dans ce contexte que le MAB et son RMRB doivent continuer de constituer des ressources mondiales de premier plan pour les solutions de développement durable, y compris les mesures visant à protéger et promouvoir les systèmes de savoirs autochtones et locaux,

16. *Précisant* que ce mouvement d'envergure mondiale se caractérisera par le rôle plus large et plus actif que joueront les communautés locales dans l'élaboration et le choix des actions de terrain à mener dans les réserves de biosphère, et par l'établissement de nouveaux partenariats entre sciences et politiques, scientifiques et décideurs, gouvernance nationale et gouvernance locale, acteurs des secteurs public et privé, ainsi qu'entre instances de décision, groupes et organisations de citoyens, en particulier autochtones, et communautés de jeunes,

17. *Prenons note* de la Déclaration issue de la Conférence interministérielle sur les réserves de biosphère des petits États insulaires des Caraïbes sur le thème « Outils pour le développement durable et la croissance » (Saint-Kitts-et-Nevis, 27 mars 2013), et *réaffirmons* la volonté, entre autres, d'identifier et de désigner une réserve de biosphère dans tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, sur la base d'un accord obtenu par consensus entre l'ensemble des parties (communautés locales, gouvernement, industrie, ONG, associations de protection de la nature, groupes de protection du patrimoine, etc.), et d'envisager toutes les possibilités de partenariat en

vue de l'établissement d'un réseau MAB des petits États insulaires en développement des Caraïbes et de son intégration dans d'autres réseaux thématiques et régionaux de réserves de biosphère, tels qu'IbéroMAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières

Unissons nos voix pour :

18. Encourager les États membres de l'UNESCO à établir et garantir des comités nationaux ou des points focaux du MAB fonctionnels dans les pays qui n'en sont pas encore dotés, et à créer des réserves de biosphère dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, y compris des réserves de biosphère transfrontalières, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID) ;

19. Encourager les États membres de l'UNESCO à utiliser les réserves de biosphère comme modèles de démonstration du développement durable à l'échelle nationale/régionale dans le cadre des programmes Action 21 nationaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

20. Inviter les États membres de l'UNESCO à utiliser les réserves de biosphère (en respectant les politiques nationales de développement durable) en tant que sites prioritaires ou observatoires pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que pour la recherche, la surveillance, l'éducation, l'atténuation et l'adaptation en lien avec le changement climatique ;

21. Encourager le Secrétariat de l'UNESCO-MAB à revoir la mise en œuvre de la Stratégie du MAB pour 2015-2025 en appliquant pleinement le Plan d'action de Lima (2016-2025), dans la perspective de la gestion des réserves de biosphère en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à l'appui de l'Accord de Paris obtenu à la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-21) ;

22. Favoriser la coopération entre le Programme MAB et les autres programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux de l'UNESCO, notamment la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG) ainsi que la Convention du patrimoine mondial et le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) ;

23. Engager l'UNESCO à continuer d'améliorer l'efficacité de la collaboration avec les institutions spécialisées et les programmes compétents du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Université des Nations Unies (UNU) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi qu'avec les ONG actives, afin de permettre aux États membres d'utiliser les réserves de biosphère en tant que sites prioritaires de démonstration et de promotion dans le cadre des ODD et de leurs cibles et des buts, cibles et objectifs pertinents énoncés dans la CDB, la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;

24. Établir de nouveaux partenariats entre le Programme MAB et des établissements scientifiques tels qu'universités, centres de recherche et centres de catégorie 2 et chaires UNESCO pour lancer des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention de toutes les parties prenantes intervenant dans les réserves de biosphère, y compris les gestionnaires, compte tenu des ODD ;

25. Reconnaissant l'importance croissante d'impliquer le secteur privé dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et dans la fourniture des services écosystémiques, encourager davantage l'UNESCO à coopérer avec un large éventail de

partenaires du secteur privé, tels qu'entreprises, petites ou moyennes, sociétés nationales, internationales et multinationales, fondations philanthropiques ou d'entreprise, institutions financières ou particuliers ;

26. Inviter les parties prenantes intervenant dans les réserves de biosphère à partager leur expérience et ainsi à contribuer aux processus de prise de décisions économiques et politiques, et à aider à la mise en œuvre des innovations et des enseignements tirés par les décideurs nationaux ;

27. Engager l'UNESCO, tous les partenariats internationaux et nationaux et les coordonnateurs/gestionnaires des réserves de biosphère eux-mêmes à instituer de nouveaux mécanismes pour un financement durable, solide et suffisant des réserves de biosphère, pour le Secrétariat du Programme MAB, ainsi que pour tous les réseaux régionaux et thématiques, afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima et de trouver des ressources extrabudgétaires pour permettre aux pays n'ayant pas encore créé de réserve de biosphère, notamment les PEID, de préparer, lancer et mettre en place un site de biosphère local ;

28. Demander instamment à l'UNESCO et à ses États membres, par l'intermédiaire des commissions nationales, de renforcer le RMRB en vue de la mise en œuvre des ODD, de promouvoir plus particulièrement les réseaux régionaux, sous-régionaux, nationaux et thématiques en tant que lieux d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, et de favoriser la diffusion et l'adoption de ces pratiques à l'échelle mondiale, dans les réserves de biosphère et en dehors ;

29. Appeler tous les États membres de l'UNESCO à soutenir fermement le Programme MAB et son RMRB et à mettre en œuvre le Plan d'action de Lima pour le Programme MAB et son Réseau mondial de réserves de biosphère pour 2016-2025.